

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 avril 2022 À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos-les-Bains se sont réunis dans la Salle du Broustic, Esplanade du Broustic, sous la présidence de Jean-Yves ROSAZZA, Maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués en date du 05 avril 2022.

Étaient présents :

Jean-Yves ROSAZZA, Maire,
Thierry ROSSIGNOL - Pascal CHAUVET - Aude GALLANT - Roger TREUTENAËRE –
Martine DUFOURG – Jean-Marie DUCAMIN – Sylvie ETCHEBER – Éric COIGNAT, Adjoints
au Maire,
Jean-François GARRIC -- Isabelle PETIT, Conseillers Délégués
Karen BRUDY – Sylvie MINVIELLE - Maryse BIGOT – Nicolas GALAUP – Bernard LAHAYE
– Valérie CHAUVET - Jean-Marie GIRAULT - Inès CASSISA – Jean-Luc EMANUELE -
Catherine ROUX - Mathieu DULAC - Sandrine LORRILOUX – Jean-François GUINANT –
Alain ROSSIGNOL conseillers municipaux formant les membres en exercice.

Étaient absents excusés ou représentés :

Catherine BRISSET a donné procuration à Thierry ROSSIGNOL
Audrey BRIZARD-TOYES a donné procuration à Martine DUFOURG
Nicolas BONNAT a donné procuration à Éric COIGNAT
Isabelle GSELL a donné procuration à karen BRUDY
Jean-Philippe BOUDARD a donné procuration à Bernard LAHAYE
Pierre-Emmanuel RAUX a donné procuration à Pascal CHAUVET
Anne-Catherine BAC a donné procuration à Aude GALLANT
Élodie DELAPORTE a donné procuration à Jean-François GARRIC

Secrétaire de séance :

Inès CASSISA

Objet :

2022-041

TARIFS COMMUNAUX - EXERCICE 2022
Modification N°2

Roger TREUTENAËRE, Adjoint au Maire, expose :

« Mes chers collègues,

Suite au déménagement du marché couvert dans la structure temporaire installée Place Camille Goubet, les professionnels créateurs et producteurs participant au marché du dimanche constatent une baisse sensible de leur niveau d'activité.

Aussi, aucune solution valable de relocalisation ne pouvant être raisonnablement envisagée, il vous est proposé d'aider ces professionnels en revoyant à la baisse les tarifs correspondants dès le mois de mai prochain.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le tableau ci-annexé des tarifs communaux, intégrant la modification relative aux tarifs du marché du dimanche, valable à compter du 1^{er} mai 2022. »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants présents ou représentés :

APPROUVE les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures



Pour copie conforme,
En mairie, le 11 avril 2022
Le Maire

Jean-Yves ROSAZZA

Hôtel de Ville

Tarifs communaux 2022
Modification N°2

	Proposition tarifs 2022
BUDGET ANNEXE Marchés	
REDEVANCES - DROITS DE PLACE -	
Marché Plein Air - Place de l'Etoile	
Forfait hors saison (de septembre à juin - m ² /jour)	1,30 €
Forfait saison (juillet et août : m ² /jour)	2,10 €
Electricité (forfait journée)	5,00 €
Marché Plein Air - Place du 14 Juillet	
Abonné - hors saison (d'octobre à juin) - m ² /trimestre	16,00 €
Abonné - saison (de juillet à septembre) - m ² /trimestre	16,00 €
Abonné - forfait trimestre électricité (équipement de réfrigération/chauffage/éclairage)	78,00 €
Abonné - forfait trimestre électricité (autres équipements)	29,00 €
Passager hors saison (d'octobre à juin) - m ² /jour	1,60 €
Passager saison (de juillet à septembre) - m ² /jour	2,50 €
Passager - forfait journée électricité (équipement de réfrigération/chauffage/éclairage)	6,00 €
Passager - forfait journée électricité (autres équipements)	2,30 €
Marché du Dimanche - Place du 14 Juillet (Forfait emplacement de 9 m² pour 1 séance)	
Hors vacances scolaires	10,00 €
Vacances scolaires (toutes zones)	10,00 €
Juin et Septembre	10,00 €
Juillet et Août	20,00 €
Marché Couvert - Application de la T.V.A. (20%)	
En cas de changement d'occupant en cours d'année, application du tarif au prorata temporis (règle des 12^{èmes})	
Redevance d'occupation des emplacements (€ H.T. /m ² /an)	140,00 €
Redevance * Frais de fonctionnement communs * nettoyage, eau, maintenance (€ H.T.)	10,00 €
Mise à disposition d'installations d'accès à l'électricité : répercussion du coût collectif au prorata de la consommation de chaque occupant au sein du marché	
Redevance pour collecte et traitement des déchets (€ H.T. /mois)	
Tarif A	410,00 €
Tarif B	225,00 €
Tarif C	85,00 €
Tarif D	30,00 €
Mise à disposition d'une clé d'accès au chapiteau (1ère clé gratuite) ou remplacement de clé perdue	95,00 €

TERRASSES (2 dispositifs maximum compris : chevalet, porte-menu ou kakémono)	
Pour toute occupation n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable complète, une majoration de 50 % sera appliquée de plein droit sur le montant de la redevance.	
Communes littorales en bord de mer (notamment place L. David, Promenade de la piscine) * (forfait au m ² /an)	90,00 €
Place du 14 Juillet - Avenue de Bordeaux entre piste cyclable et le 10 Avenue de Bordeaux inclus (forfait au m ² /an)	77,00 €
Grenier de l'Estuaire / Pasteur / Xavier Lantou / Boulevard de la Plage et Louis Lantou (forfait au m ² /an)	64,00 €
Avenue de Bordeaux / entre Boulevard de la République et la piste cyclable (forfait au m ² /an)	52,00 €
Autres voies (forfait au m ² /an)	35,00 €
Dispositif de type Chevalet - Porte menu - Kakémono (forfait annuel par dispositif)	
Pour toute occupation n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable complète, une majoration de 50 % sera appliquée de plein droit sur le montant de la redevance.	
Occupation ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable	81,00 €
Vide Grenier - forfait / événement	170,00 €
Brocanteurs professionnels (5 m ²) - Forfait emplacement par événement	41,00 €
Autres occupations du Domaine public à caractère commercial (5m² maximum)	
Place Louis David (forfait emplacement par événement)	34,00 €
Hors Place Louis David (m ² /jour)	2,50 €
Stationnement camion outillage	
Forfait 1/2 journée	250,00 €
Forfait journée	500,00 €
Occupation du Domaine public à l'occasion d'un chantier privé ou d'un déménagement	
Toute occupation ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable (m ² /jour)	1,20 €
Toute occupation n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable (m ² /jour)	2,50 €
Grues de chantier (participation frais de dossier)	320,00 €
Emplacement réservé au stationnement des véhicules de convoyeurs de fonds	2 600,00 €
Forfait annuel (€/emplacement)	
Chasse aux pantons - Forfait pour une paire de filets	10,00 €
Cirques - forfait / jour	320,00 €
Tournage / Prises de vue avec occupation du domaine public	
Forfait journée (avril à octobre)	1 500,00 €
Forfait journée (novembre à mars)	1 000,00 €
Marché de nuit (Place de l'Etoile)	
Forfait emplacement 5 m ² pour 1 marché	45,00 €
Forfait emplacement 10 m ² pour 1 marché	90,00 €
Logements communaux (Ville de Lanton - Logement pour les Gendarmes en Juillet-août)	4 000,00 €
Locaux communaux occupés par des tiers : Remplacement de clés (forfait/Jeu de clés)	95,00 €
Télescopes (Jetée) - forfait annuel pour 2 télescopes	420,00 €
SALON DU PRINTEMPS : forfait par emplacement	
de 1 à 20 m ²	50,00 €
de 21 à 30 m ²	72,00 €
de 31 à 100 m ²	100,00 €
de 101 à 200 m ²	127,00 €
plus de 200 m ²	150,00 €
FETE LOCALE (Sainte Outterie) : forfait par emplacement	
de 1 à 20 m ²	47,00 €
de 21 à 30 m ²	79,00 €
de 31 à 100 m ²	110,00 €
plus de 100 m ²	142,00 €
CIMETIERES	
Concessions 30 ans - 2 places maximum (m ²)	180,00 €
Concessions 50 ans - 2 places maximum (m ²)	300,00 €
Concessions 50 ans - 4 ou 6 places (m ²)	500,00 €
Columbarium	
15 ans (2 urnes par case)	750,00 €
Dépositaire	
De 1 à 6 mois	36,00 €
Au-delà du 7ème mois	41,00 €
Cavurne	
15 ans - 4 urnes maximum	800,00 €
Jardin du Souvenir	
Dispersion des cendres et apposition sur le monument dédié d'une plaque nominative fournie par la commune	
Vacation funéraire	25,00 €

Accusé de réception en préfecture
033-213300068-20220411-2022-041A-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de dépôt en préfecture : 13/04/2022

Tarifs communaux 2022
Modification N°2

	Proposition tarifs 2022
FOURRIERES ANIMAUX	
Frais de capture	100,00 €
Frais de séjour (par jour)	15,00 €
AERO-CLUB - Forfait annuel taxe d'atterrissage	950,00 €
EXTRAITS MATRICES CADASTRALES	
Matrice cadastrales sur feuillet	3,25 €
Format A4	3,25 €
Format A3	6,55 €
ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	
Photocopies	
Format A4 (Par face N/B)	0,30 €
Format A3 (Par face N/B)	0,50 €
Format A4 (Par face Couleur)	1,20 €
Format A3 (Par face Couleur)	1,70 €
CDROM - Clé USB	16,00 €
CAMPING-CARS	
Forfait occupation (par jour)	16,50 €
Forfait occupation sans titre (par jour)	30,00 €
Forfait services	4,00 €
PISCINE	
Adultes (hors commune / commune)	4,60 € - 3,25 €
Jeunes de 16 à 25 ans (hors commune / commune)	3,80 € - 2,60 €
Enfants de 3 à 16 ans (hors commune / commune)	2,80 € - 2,10 €
Enfants de - de 3 ans (hors commune / commune)	gratuit
Collectivité / Association :	
Enfants de - 16 ans (hors commune / commune)	2,20 € - 1,65 €
Jeunes/Adultes de + 16 ans (hors commune / commune)	3,30 € - 2,35 €
Les plats chauds de 3 à 6 ans (hors commune / commune) - 12 séances	119,00 €
Les plats chauds de 3 à 6 ans (andermosiens) - 12 séances	85,00 €
Scolaires Primaires (hors commune)	5,80 €
Scolaires Primaires et Maternelles (commune)	gratuit
Abonnement nominatif de 10 entrées	
* Adultes de + 25 ans (hors commune / commune)	38,50 € - 25 €
* Jeunes de 16 à 25 ans (hors commune / commune)	33,00 € - 21,00 €
* Enfants de - de 16 ans (hors commune / commune)	25,00 € - 14,50 €
Leçons (unité)	
* hors commune / * commune	10 € - 7,50 €
Leçons (forfaits 10 leçons - entrée comprise)	
Adultes	
* hors commune / * commune	120,00 € - 89,00 €
Enfants	
* hors commune / * commune	107,00 € - 78,00 €
Groupe Scolaire commune	gratuit
Groupe Scolaire hors commune (Par Groupe)	88,00 €
Réservation de stage (acompte non remboursable)	65,00 €
Bonnet (€/unité)	6,00 €
KIOSQUES U.B.A. ET SHERAZADE (juillet - août - septembre)	
Convention d'Occupation kiosques et droit d'apportement	1 100,00 €
MEDIATHEQUE	
Adultes Andermosiens - abonnement annuel	15,00 €
Adultes Extérieurs - abonnement annuel	30,00 €
Adultes Extérieurs - abonnement 2 semaines	6,00 €
Jeunes Andermosiens (- 18 ans) - abonnement annuel	gratuit
Jeunes Extérieurs (- 18 ans) - abonnement annuel	gratuit
Vente de livres et documents retirés de la collection (€/unité)	1,00 €
Photocopies A4 (€/unité)	0,30 €
Service Multimédia - Impression de documents (€/unité)	0,30 €
SALLE DU BROUSTIC (Gratuité de la première utilisation pour les associations)	
Association communale - forfait journalier	
Salle de réception	200,00 €
Cuisine	140,00 €
Association extérieure - forfait journalier	
Salle de réception	290,00 €
Cuisine	180,00 €
Séminaires, Congrès, Entreprises - forfait Journalier (hors samedi-dimanche)	
Salle de réception	565,00 €
Cuisine	180,00 €
Forfait nettoyage	225,00 €
Location événement privé (forfait samedi-dimanche)	
Un chèque de caution de 1000,00 € sera remis à la commune avant la date de la location	
Salle (commune)	1 100,00 €
Salle (hors commune)	1 500,00 €
Mise à disposition cuisine (commune)	400,00 €
Mise à disposition cuisine (hors commune)	500,00 €
ANIMATION Récré à Jeux - Vente de pass donnant accès à toutes les activités	
Pass 1 demie Journée	3,00 €
Pass 2 après-midis	5,00 €
Badge de promotion et de soutien aux concerts de Jazz	5,00 €
JOURNAL MUNICIPAL	
Encarts publicitaires	
Plaine page	1 275,00 €
1/2 page	670,00 €
1/4 page	515,00 €
1/8 page	348,00 €
1/2 page deuxième de couverture	816,00 €
Plaine page deuxième de couverture	1 430,00 €
Page entière dernière de couverture	1 735,00 €
1/2 page dernière de couverture	1 040,00 €
Frais techniques de création des encarts publicitaires	
Création/Réalisation	79,00 €
Modification	33,00 €

Accusé de réception en préfecture
033-213300056-20220411-2022-041A-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022